

WP/RC10.R2 LOCAUX DU BUREAU REGIONAL

Le Comité régional

1. PREND NOTE du rapport sur les locaux du Bureau régional du Pacifique occidental;¹
2. REMERCIE les gouvernements Membres de leurs généreuses contributions aux frais de construction de l'immeuble du Bureau régional; et
3. ACCEPTE le rapport.

WPR Recueil des Rés., 1ère éd., 6.1

Troisième séance, 21 septembre 1959

¹Document non publié WP/RC10/5